

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°19

page 1/4

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

**OBJET : Projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières -
Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement**

La convention relative à l'opération de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières est pilotée par Grand Châtellerault, tandis que la ville, Habitat de la Vienne et la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais en sont les opérateurs.

Cette convention est contractualisée avec l'État, l'ANRU, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département de la Vienne, et les trois maîtres d'ouvrage. Elle a été signée le 11 juin 2018.

Elle vise :

- la transformation des quartiers prioritaires pour une entrée sud de la ville-centre rénovée, et connectée aux autres quartiers,*
- le renforcement de l'attractivité du Lac,*
- l'ouverture des Renardières sur les pôles d'attractivité environnementaux et historiques, avec comme axe fort la Vienne,*
- le renforcement du rôle intégrateur et de mixité des équipements socio-éducatifs.*

De premières opérations ont été réalisées dès la signature de la convention, notamment la création d'une aire intergénérationnelle aux Renardières.

Les opérations à venir de la ville de Châtellerault éligibles aux financements de l'ANRU concernent :

- la création d'un secteur jeunes pour le « secteur sud ville » aux Renardières,*
- la création d'un pôle enfance pour le « secteur sud ville » au Lac,*
- la création d'un tiers-lieu culturel au Lac,*
- la création d'une liaison douce traversant le quartier des Renardières,*
- la réfection des rues des Renardières,*
- l'aménagement d'une place de desserte des équipements au Lac,*
- la restructuration des écoles Léo Lagrange aux Renardières,*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 8 novembre 2018

n°19

page 2/4

– la création d'une voie aux Renardières, de la rue Camille Pagé à la rue Jacques Cartier.

pour un montant total de 4 595 000 TTC, avec des subventions accordées de l'ANRU à hauteur de 792 300 €, et du Conseil Départemental de la Vienne à hauteur de 383 520 € (au titre du contrat de territoire). D'autres subventions seront sollicitées, auprès de la Caf, du Conseil Régional, et de Grand Châtellerault.

Un concours financier complémentaire a été accordé par l'ANRU à hauteur de 600 000€, réparti entre les opérations d'Habitat de la Vienne et de la ville de Châtellerault, qui reste à contractualiser dans le premier avenant à la convention, et pour une hypothèse de crédits dédiés à la ville de Châtellerault de 300 000€.

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux par phase, le planning de travaux s'établira en 7 phases.

Il convient de créer une autorisation de programme et de voter les crédits de paiement correspondants, sur les 7 exercices budgétaires concernés, pour un montant total de 4 595 000€ TTC selon le tableau ci-dessous :

Imputation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses TTC								
Création d'un ALSH enfance		300 000 €	200 000 €					500 000 €
Création d'un secteur jeunes			225 000 €					225 000 €
Création d'un tiers-lieu culturel	500 000 €	200 000 €						700 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange				600 000 €	300 000 €	600 000 €		1 500 000 €
Aménagement voies conservées aux Renardières				200 000 €	370 000 €	200 000 €	200 000 €	970 000 €
Aménagement de la desserte des équipements au Lac			200 000 €					200 000 €
Création d'une voie aux Renardières							500 000 €	500 000 €
TOTAL	500 000 €	500 000 €	625 000 €	800 000 €	670 000 €	800 000 €	700 000 €	4 595 000 €

Imputations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Recettes TTC								
ANRU	105 000 €	103 000 €	83 000 €	162 000 €	137 000 €	162 000 €	40 300 €	792 300 €
Conseil Départemental	167 000 €	65 000 €		32 000 €	58 000 €	61 520 €		383 520 €
CAF	50 000 €	50 000 €	50 000 €					150 000 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 8 novembre 2018****n°19****page 3/4**

Conseil Régional	70 000 €	70 000 €	60 000 €					200 000 €
Auto-financement	108 000 €	212 000 €	432 000 €	606 000 €	475 000 €	576 480 €	659 700 €	3 069 180 €
TOTAL	500 000 €	500 000 €	625 000 €	800 000 €	670 000 €	800 000 €	700 000 €	4 595 000 €

* * * * *

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n°1 du bureau communautaire du 13 novembre 2017 relative au contrat de territoire 2017-2019 entre le Conseil Départemental et Grand Châtellerault,

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal sur la base de la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération du conseil municipal n° 3 du 5 avril 2018 approuvant et autorisant la signature de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières de Châtellerault,

CONSIDERANT la signature de l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Lac et des Renardières en date du 11 juin 2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux différentes opérations présentées ci-avant et détaillées dans la convention de rénovation urbaine signées avec l'ANRU en date du 11 juin 2018,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'établir une autorisation de programme et de voter les crédits de paiement suivant le plan de financement et le calendrier prévus ci-après :

Imputation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses TTC								
Création d'un ALSH enfance		300 000 €	200 000 €					500 000 €
Création d'un secteur jeunes			225 000 €					225 000 €
Création d'un tiers-lieu culturel	500 000 €	200 000 €						700 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange				600 000 €	300 000 €	600 000 €		1 500 000 €
Aménagement voies conservées				200 000 €	370 000 €	200 000 €	200 000 €	970 000 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 8 novembre 2018****n°19****page 4/4**

aux Renardières								
Aménagement de la desserte des équipements au Lac			200 000 €					200 000 €
Création d'une voie aux Renardières							500 000 €	500 000 €
TOTAL	500 000 €	500 000 €	625 000 €	800 000 €	670 000 €	800 000 €	700 000 €	4 595 000 €

- de solliciter un financement auprès de la CAF à hauteur de 150 000 €,
- de solliciter un financement auprès du Conseil Régional à hauteur de 200 000 €.

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération 125 au service gestionnaire 4500 et aux articles budgétaires concernés.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

1 2 NOV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER,

